

A
F
A

L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE
Case postale 6700 Sillery, Qc. G1T 2W2
Le 20 juillet 1999.

À TOUS LES MEMBRES

AVIS DE CONVOCATION

Avis, par la présente, vous est donné que la 2^e assemblée générale annuelle des membres de L'Association des Fournier D'Amérique se tiendra

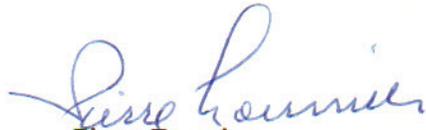
SAMEDI LE 28 AOÛT 1999

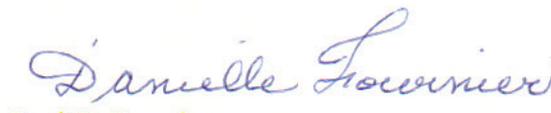
À l'amphithéâtre de la Polyvalente Louis Jacques-Casault

141 Boul. Taché est, Montmagny, Qc. G5V 1B9

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 29 août 1998 vous sera remis à l'entrée de l'amphithéâtre. Les membres désireux d'en obtenir une copie avant la réunion devront en faire la demande par écrit à l'Association des Fournier.

Donné sous mon seign, à Québec, le 20 juillet 1999.


Pierre Fournier
Président


Danielle Fournier
Secrétaire

...2

A
F
A

L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE
Case postal 6700 Sillery, Qc. G1T 2W2

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MONTMAGNY 28 AOÛT 1999

1. Ouverture de l'assemblée + Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès- verbal de l'assemblée générale du 28 août 98
4. Dépôt du rapport du président
5. Lecture et adoption du rapport du trésorier
6. Dépôt du rapport de l'archiviste
7. Proposition et adoption du Règlement général No 2 de l'association
Pouvoir d'emprunt
8. Modification à l'article 13.01 du Règlement général No.1 de L'AFA
Exercice financier
9. Ratification des actes des administrateurs
10. Nomination des vérificateurs
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

...3

A
F
A

L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

TENUE LE 28 AOÛT 1999 À 14 HEURES À LA POLYVALENTE LOUIS-JACQUES CASAULT À
MONTMAGNY, QC.

Pierre Fournier, Président de l'A F A souhaite la bienvenue et présente les membres du C A : Armelle Fournier, vice-présidente, Danielle Fournier, secrétaire, Honorius Fournier, trésorier, Réal Fournier, archiviste, Docteur Robert Fournier, administrateur, Donat Fournier, administrateur, Raymond Fournier, administrateur et Gérald Fournier, administrateur, lequel est absent.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après vérification du quorum, Pierre Fournier procède à l'ouverture de l'assemblée et invite le Docteur Robert Fournier (220) de Pembroke, New-Hampshire, à faire la traduction pour certains points de la réunion car plusieurs membres de l'association sont anglophones.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Présentation de l'ordre du jour par le président. Sur une proposition de Robert Fournier (110) et appuyée par Johanne Fournier (135), l'ordre du jour est accepté avec mention que l'item VARIA reste ouvert.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 AOÛT 1998

M. Pierre Fournier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée annuelle de l'association tenue le 28 août 1998. Monsieur Donat Fournier (50), propose l'adoption du procès-verbal, laquelle est appuyée par Madame Diane Caron (11).

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Pierre Fournier, président, mentionne le travail effectué par les administrateurs de l'association depuis la dernière assemblée générale : 11 réunions du conseil d'administration, le travail du comité organisateur à l'occasion du rassemblement actuel des Fournier, le travail au recrutement des membres qui est passé de 90 membres au mois d'août 1998 à 467 en date du mois d'août 1999; la conception et la réalisation d'une plaque commémorative en l'honneur de Guillaume Fournier et Françoise Hébert, du blason de l'association lequel est représentatif de toutes les souches de Fournier en Amérique, de l'épinglette à l'effigie du blason et enfin d'un cahier souvenir sur les Fournier d'Amérique et notamment sur la vie de Guillaume Fournier dont le lancement aura lieu au cours de la réception offerte par l'Hôtel de Ville de Montmagny en fin d'après-midi.

5. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DU TRÉSORIER

Monsieur Honorius Fournier présente son rapport. Au 31 décembre 1998, le bénéfice net de l'association était de \$1379.70\$. Au 30 juin 1999, le total des revenus depuis le 26 octobre 1997, date de fondation de l'association, s'élevait à 5460.99\$ (tenant compte des inscriptions aux retrouvailles reçues au 30 juin 1999) et le total des dépenses s'élevait à 3869.90\$. Le bénéfice net au 30 juin 1999 est donc de 1591.09\$.

Monsieur Serge Fournier (333) soulève une question quant aux frais de poste. Réponse du trésorier qui fait part des coûts pour l'envoi du bulletin de liaison à tous les membres, de la campagne de recrutement par la poste, de l'avis de convocation à l'assemblée générale transmise à tous les membres, etc.

Monsieur Serge Fournier (333) propose l'adoption du rapport du trésorier, laquelle est appuyée par Johanne Fournier(135).

6- RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

Monsieur Réal Fournier explique à l'assemblée le résultat des recherches effectuées à ce jour et profite de l'occasion pour inviter les gens à faire parvenir à l'association différents documents, histoires de famille et photos pour les archives et également des articles qui mériteraient d'être publiés dans le bulletin de liaison « LE FOURNIER ».

7- PROPOSITION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2 DE L'ASSOCIATION « POUVOIR D'EMPRUNT »

Le règlement N° 2 de l'Association, lequel a été adopté à l'assemblée régulière du conseil d'administration de l'AFA, à Québec, le 21 mars 1999, se lit comme suit :

- 1- Faire des emprunts de deniers sur le crédit de l'Association;
- 2- Émettre des obligations ou autres valeurs de l'Association et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- 3- Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de l'Association.

Monsieur Robert Fournier (428) suggère que le montant emprunté ne dépasse pas 5000.00\$.

Monsieur Léopold Fournier (46) propose un autre amendement. -- le total des montants empruntés ne devra pas dépasser 5000.00\$ --- Monsieur Marc Fournier (396) appuie cette proposition.

Le président fait la lecture de l'amendement proposé qui ajoutera un article 4 au règlement N° 2 .

Monsieur Yvon Fournier (390) propose de prendre un vote à cet effet. L'amendement est adopté par la majorité.

Monsieur Vincent Fournier (254) propose l'adoption du règlement N° 2 avec l'ajout de l'article 4 et Madame Annette Bélanger Fournier (357) appuie cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Le Règlement N° 2 de l'Association se lira donc comme suit :

- 1- Faire des emprunts de deniers sur le crédit de l'Association;
- 2- Émettre des obligations ou autres valeurs de l'Association et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- 3- Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de l'Association;
- 4- Le total des montants empruntés ne devra pas dépasser 5000.00\$.

8- MODIFICATION DE L'ARTICLE 13.01 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL N° 1 DE L'AFA EXERCICE FINANCIER

Monsieur Serge Fournier (333) propose l'adoption de l'amendement de l'article 13.01 et Monsieur Benoit Fournier (193) appuie cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

L'exercice financier de l'AFA débutera dorénavant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

9- RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS

Madame Johanne Fournier (135) propose la ratification et Monsieur Paul-Émile Fournier (59) appuie la proposition qui est approuvée à l'unanimité.

10- NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 1999-2000.

Monsieur Bertrand Fournier (462) demeurant à St-Nicolas, Qc., et Monsieur Georges Fournier (361) demeurant à Sillery, Qc., offrent leurs services pour le traitement de la vérification des comptes de l'AFA.

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que Messieurs Bertrand Fournier (462) et Georges Fournier (361) agissent comme vérificateurs de l'Association des Fournier d'Amérique pour la prochaine année.

11- VARIA

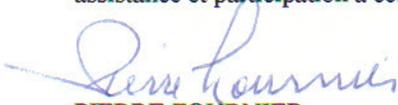
Point A : Monsieur Larry Fournier (205) de Californie, demande s'il est possible pour l'Association de traduire en anglais les articles du bulletin de liaison. Le président mentionne que les frais de traduction au Québec sont assez élevés et il demande à l'assemblée si certains membres accepteraient volontairement de faire ce travail bénévolement. Les personnes suivantes offrent leurs services : Madame Catherine Fournier (320) de Toronto, On., Madame Michelle Touchette (393) de Toronto, On., Madame Danielle Whissell (468) de Sudbury, On., Monsieur Robert Fournier (220) de Pembroke, NH., Monsieur André Fournier (449) de Wakefield, Qc., et Madame Estelle Fournier (455) de Markam, On.

Concernant la traduction, le président fait mention qu'on ne peut tout traduire mais qu'un effort sera fait pour que certains articles soient traduits ou du moins qu'un résumé soit fait.

Point B : Madame Johanne Fournier (135) propose un vote de confiance et de félicitations au comité organisateur et au conseil d'administration de l'AFA, pour leur magnifique travail. Monsieur Bertrand Fournier (462) appuie cette proposition. Ces propositions sont vivement applaudies par toute l'assemblée.

12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Serge Fournier (333) propose la levée de l'assemblée générale. Cette proposition est appuyée par Monsieur Vincent Fournier (254). Le président remercie les personnes présentes de leur assistance et participation à cette assemblée. L'assemblée est levée à 16h00.


PIERRE FOURNIER
PRÉSIDENT


DANIELLE FOURNIER
SECRÉTAIRE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL N° 2
(Pouvoir d'emprunt)

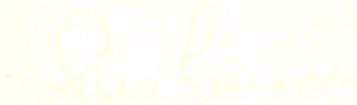
DE L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE

constituée en vertu de la Partie III
de la Loi sur les compagnies du Québec

Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun,

1. Faire des emprunts de deniers sur le crédit de L'Association;
2. Émettre des obligations ou autres valeurs de L'Association et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
3. Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de L'Association;
4. Le total des montants empruntés ne devra pas dépasser 5000 DOLLARS (cinq mille dollars).

Le présent règlement a été adopté par les membres de L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, lors de l'assemblée générale spéciale tenue à Montargis, le 28 août 1999.


Pierre Fournier, président


Danielle Fournier, secrétaire

L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE

C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2

État des revenus et dépenses

*Rapport
du 29 août 99
Lu à Montmagny*

	du 26/10/97 au 28/08/98 #1	du 30/08/98 au 31/12/98 #2	du 01/01/99 au 30/06/99 #3
Revenus			
Dons le 26/10/97	152.00		
Cotisations & autres dons	2030.00	1175.47	5460.99
Taux de change américain	5.03		
Total des revenus	<u>2187.03</u>	<u>1175.47</u>	<u>5460.99</u>
		<i>6636.46</i>	
Dépenses			
Annonce imprimée		93.86	146.56
Assurances resp. générale	75.00		166.00
Atelier (féd.Fam.-souches)	25.00		
Blason (création)			100.00
Bulletin "Le Fournier"	200.00	69.43	1005.15
Contrat volontaire (dépliants)		20.00	
Cotisation (fam.-souches)		213.00	188.87
Déclaration initiale		32.00	
Frais bancaires	7.30	7.80	18.00
Frais de poste	100.94	104.16	1306.86
Frais de service		2.00	4.92
Lettres patentes des ins. fin.	165.93		
Livres (comptabilité, P.V.)	119.20		
Papeterie		21.75	80.19
Photocopies	147.32	87.24	42.42
Plaque honorifique			715.45
Retrouvailles		347.15	
Téléphone	128.72		95.48
Dons		15.00	
Total des dépenses	<u>969.41</u>	<u>1013.39</u>	<u>3869.90</u>
Bénéfice net (le solde)	1217.62	162.08	1591.09

Honorius Fournier trésorier

Honorius Fournier

L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE

C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2

État des revenus et dépenses		
Revenus	du 26/10/97 au 28/08/98	du 29/08/98 au 30/06/99
Dons le 26/10/97	152.00	
Cotisations et autres dons	2030.00	6636.46
Taux de change américain	5.03	
Total des revenus	<u>2187.03</u>	<u>6636.46</u>
Dépenses		
Annonce imprimée		240.42
Assurances resp. générale	75.00	166.00
Atelier (féd.Fam.-souches)	25.00	
Blason		100.00
Bulletin "Le Fournier"	200.00	1074.58
Contrat volontaire (dépliants)		20.00
Cotisation (fam.-souches)		401.87
Déclaration initiale		32.00
Frais bancaires	7.30	25.80
Frais de poste	100.94	1411.02
Frais de service		6.92
Lettres patentes des ins. fin.	165.93	
Livres (comptabilité, P. V.)	119.20	
Papeterie		101.94
Photocopies	147.32	129.66
Plaque honorifique		715.45
Retrouvailles		347.15
Téléphone	128.72	95.48
Dons		15.00
Total des dépenses	<u>969.41</u>	<u>4883.29</u>
Bénéfice net:	1217.62	1753.17

Bilan (au 30 juin 1999)

Total de l'actif - les dépenses= l'avoir net (en caisse)

8823.49 - 5852.70 = 2970.79

trésorier: *Honorius Fournier*

vérificateurs:

Yves Fournier
Claude Fournier agt.

Ce bilan du 28 août 1998, dont l'encaisse est de 1217.62, a été présenté lors de la réunion générale au restaurant Ryna Pizza à Québec. Il a été vérifié et accepté par madame Huguette Fournier-Lévesque, dont le numéro de membre est 36, le 8 septembre 1998, peu de temps avant le transfert des livres comptables. L'Association comptait à ce moment 93 membres.

Ce bilan, de la colonne du centre, complète l'année 1998. Pour cette période, l'association a reçu des cotisations de membre pour une somme de 1175.47, soit 72 nouveaux membres, et des dépenses de 1013.39, ce qui donne un encaisse de 162.08. Ce bilan a été vérifié et accepté par M. Gaston Fournier dont le numéro de membre est 15 et par M. Claude Fournier dont le numéro de membre est 112, le 14 juillet 1999.

Ce bilan, de la troisième colonne, est provisoire et prend fin le 30 juin 1999. Il a pour but de vous donner un aperçu de nos opérations financières. Le 30 juin, l'Association comptait 346 membres, soit 180 nouveaux membres, et 52 personnes s'étaient inscrites pour les retrouvailles du 28 et 29 août 1999. Les cotisations de membre et le coût des inscriptions pour les retrouvailles ont donné un montant de 5460.99 et il y eut des dépenses pour un montant de 3869.90, ce qui laisse un encaisse de 1591.09.

Le solde au 31 décembre 1998 était de 1379.70, soit la somme de 1217.62 et 162.08, et si l'on ajoute à ce solde la somme de 1591.09, que l'on retrouve au net de la colonne # 3, nous obtenons un encaisse de 2970.79, selon le relevé de compte de la caisse populaire au 30 juin 1999.

Depuis le 1^{er} juillet, 170 membres se sont ajoutés et 303 personnes se sont inscrites aux retrouvailles du 28 et 29 août 1999.

Honorius Fournier trésorier

Honorius Fournier